



400 chemin de l'église
64300 LOUBIENG
Tél : 05.59.69.19.11
commune-de-loubieng@orange.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
Du 21 juillet 2026
Restriction sur bande passante, sens des repères croissants
avec circulation alternée manuellement
Chemin de Comayou
64300 LOUBIENG

Référence : **ARTC202612**

Le Maire de la commune de Loubieng,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande de l'entreprise **ERT Technologies**, représenté par Monsieur COTEN Sylvain, par mail, en date du 20 juillet 2026, domiciliée 9 ZA de Planuya à ARCANGUES (64200) ;

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux de remplacement, tirage, raccordement de câble fibre optique - dans les infras structure déjà existantes, sur la voie communale dite chemin de Comayou, pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Le 03 août 2026 et pour une période de 15 jours, la circulation sur la voie communale dite chemin de Comayou sur la commune de Loubieng, sera réglementée. La circulation sera restreinte sur section courante avec sens des repères croissants et une circulation alternée manuellement sur la voie dite chemin de Comayou pour des travaux de remplacement, tirage, raccordement de câble fibre optique - dans les infras structure déjà existantes par la société ERT Technologies et l'ensemble de ses sous-traitants,

ARTICLE 2 : Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation. Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par un panneau B 3.

ARTICLE 3 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 4 : La vitesse de tout engins sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 5 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'Entreprise concernée.
Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 7 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Communauté des Communes de Lacq-Orthez,
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Mourenx,
- SDIS d'Orthez
- ERT Technologies

Fait à Loubieng,
le 21 juillet 2026,

Le Maire,
Francis LARROQUE





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa

N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : COTEN Prénom : Sylvain

Dénomination : ERT TECHNOLOGIES Représenté par : ROPERS Patrick

Adresse Numéro : 9 Extension : Nom de la voie : ZA DE PLANUYA

Code postal 6 4 2 0 0 Localité : ARCANGUES Pays : FRANCE

Téléphone 0 6 4 6 8 3 5 1 0 1 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : ERT-DSP64-ADMINISTRATIF @ ert-technologies.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom ERT TECHNOLOGIES et l'ensemble des sous-traitants Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Chemin de Comayou

Code postal 6 4 3 0 0 Localité : LOUBIENG

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux :

Travaux de remplacement, tirage, raccordement de cable fibre optique - dans les infras structure déjà existantes

Date prévue de début des travaux : 0 3 0 8 2 0 2 6 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 5 Date de début de réglementation 0 3 0 8 2 0 2 6

Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐

Fermeture à la circulation ☐

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐

Manuellement ☒

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐

Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Dépasser

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

L'ENTREPRISE S'ADAPTERA PAR UN ALTERNAT, SENS PRIORITAIRE

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐
Nom : COTEN Prénom : Sylvain
Dénomination : ERT TECHNOLOGIES Représenté par : ROPERS Patrick
Adresse Numéro : 9 Extension : Nom de la voie : ZA DE PLANUYA
Code postal 6 4 2 0 0 Localité : ARCANGUES Pays : FRANCE
Téléphone 0 6 4 6 8 3 5 1 0 1 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : ERT-PAT-MNT-FO @ ert-technologies.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

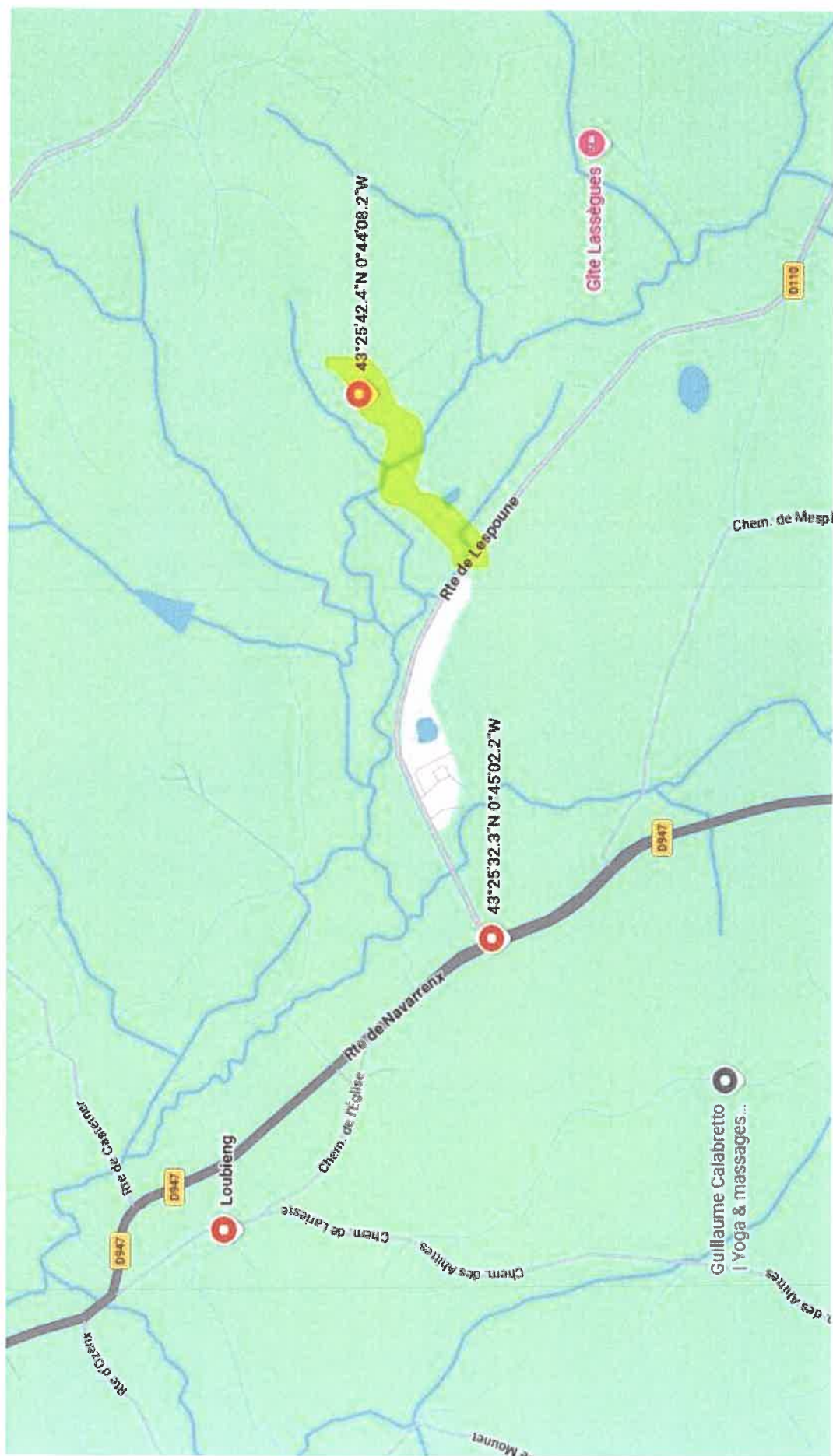
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☒ Schéma de signalisation ☐
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 2 0 0 7 2 0 2 6

Nom : TORNE-CELER Prénom : Samantha Qualité : Assistante administrative





Sujet : Demande arrêté de circulation - Travaux Définitif Maintenance DSP 64 - C34444920-01 - LOUBIENG

De : TORNE-CELER Samantha <s.torneceler@ert-technologies.fr>

Date : 20/07/2026, 10:19

Pour : Mairie de Loubieng <commune-de-loubieng@orange.fr>

Copie à : ERT-PAT-MNT-FO <ERT-PAT-MNT-FO@ert-technologies.fr>

Bonjour,

Dans le cadre du raccordement de la fibre sur la commune de LOUBIENG, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint une demande d'**arrêté de circulation** concernant les voies :

- **Chemin de Comayou.**

A partir du **03/08/2026** durant 15 jours.

- **Consistance des travaux :** Travaux de remplacement, tirage, aiguillage, raccordement de câble fibre optique - dans les infras structure déjà existantes.

Pour ce faire, vous trouverez en pièce jointe les documents relatifs aux travaux prévus.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par mail à ERT-PAT-MNT-FO@ert-technologies.fr.
En vous remerciant par avance de la gestion du dossier.

Cordialement,

Samantha Torné-Celer

Assistante Administrative

DÉPLOIEMENT

Fixe : 01 71 58 11 60

GSM : 06 46 70 15 02

Mail : ERT-DSP64-ADMINISTRATIF@ert-technologies.fr

Agence :

ALTICE Technical Services France

www.ert-technologies.fr

9 ZA de Planuya - 64200 ARCANGUES



« Ce message (y compris toute pièce jointe) est établi à l'intention exclusive de leurs destinataires et est confidentiel. Ce message peut contenir des informations confidentielles, privilégiées ou protégées par la loi. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'avertir immédiatement l'expéditeur. Ce message est adressé à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une promesse de produits ou de services. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite sauf autorisation expresse. L'internet ne permettant pas de garantir l'intégrité de ce message, ERT Technologies décline toute responsabilité au titre de ce message, dans l'hypothèse où il aurait été modifié. »

« The message (including any attachment) is intended solely for the addressees and is confidential. This message may contain confidential or privileged information, or otherwise protected by law. If you received this e-mail in error, please delete it and advise the sender immediately. This message is for information purposes only and should not be regarded as an offer nor a promise of services or products. Any use not in accord with its purpose, any dissemination disclosure, either whole or partial, is prohibited except formal approval. The internet can not guarantee the integrity of this message, ERT Technologies shall not therefore be liable for the message if modified. »

— Pièces jointes : —

Plan des travaux.pdf	27,4 Ko
Plan de situation.pdf	54,9 Ko
DDE AC-LOUBIENG Chemin de Comayou-C34444920-01-PR LE 03.08.26.pdf	1,6 Mo